



**SOPRAGGLO**  
NOUVION

1 RUE MOULIN LAMIRE  
80860 NOUVION  
06 07 86 24 58

Bon No : 003300289		1ere Gachée : 12:19 (1) Quantité : 8.00 m3		Date : 29/01/2026 bpe2601281935		Zone : ZONE 02	
Client : SMCB SMCB		Chantier : QUEND QUEND		Réf. commande(2) :		Véhicule : EX667GT EX667GT	
		CAMPING PARADIS LES ROSES 7 RUE DES FLORALIES QUEND				Chauffeur : ANTHONY OSSA ANTHONY OSSA	
						Transport :	
						CONSEILS DE SECURITE:	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
12:39				ATTENTE 00:00		Quantite Origine : 70.00 m3 Quantite Restante : 0.00 m3 Livree Reelle : 8.00 m3	
Code Formule 885		Désignation(6)(8) BPS NF EN 206 A2/CN		Certification		Classe d'exposition(3) XS1/XD2 (F)	
						Classe chlorure 0.40 %	
						Consistance(7) S3 (100 à 150 mm)	
						Dmax 22.4	
Ciment(type et classe) CEM II/C-M (S-L) 42,5 NCP1 NF				Additions(type) 0		Dosage(C+Ka)(5) 322	
						Résistance caractéristique(4) C 30/37	
Appellation commerciale : C30/37 XS1/XD2(F) D22 S3 II 42		Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 2°C			
Propriétés spécifiées :							
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
				PRE 510 0.6 %		Nom: Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:				Signature:			

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non